

MAXIMUM !

SÉCURITÉ



Réseau 786



CertiTRACE Halal©



Conseil Islamique de France
30 Bis, rue des Mallets
95150 Taverny
conseil.islamique.france@gmail.com

HIFMI - Halal Institute - Paris
66, Avenue champs Elysées - LO41
75008 Paris

www.halal-institute.org
Tel : 01 48 30 48 63 - Fax : 01 79 75 35 14

, tracé, certifié

Halal surveillé

Composé de deux comités regroupant, d'un côté, les principales écoles de jurisprudence islamique, et de l'autre, différents scientifiques et chercheurs,

le Bureau CertiTRACE®

a rédigé et mis au point quatre Cahiers des Charges :

- alimentaire avec viande,
- alimentaire sans viande,
- produits de la mer,
- et non-alimentaire

qui, basés sur les principes de l'OCI, respectent à la lettre les exigences des différentes écoles de jurisprudence islamique et mettent l'accent sur les conditions sanitaires et la qualité des produits.

Ce bureau a érigé en référentiel une norme Halal privée :

786®

élaborée à partir de ces cahiers des charges, et mandaté deux instituts, acteurs incontournables du marché du Halal :

HIFMI® (Halal Institute Food Management Industry) qui s'occupe de la **formation** de tous les professionnels du Halal (audits, contrôleurs, sacrificateurs) et du **management** ; et **Halal 786®**, organisme de certification dont les membres sont également formés par **HIFMI®**.

Ces organismes s'appuient sur un système de traçabilité multiple :

CertiTRACE Halal®

en totale conformité avec la norme **786®**.



La norme Halal privée **786®**

Un partenariat a, par ailleurs, été conclu avec le

Conseil Islamique de France

qui s'occupe de la surveillance et du respect du Halal.

Grâce au système de traçabilité multiple

CertiTRACE Halal®,

son action a atteint toute l'ampleur nécessaire et la certification par l'institut **Halal 786®** s'en trouve dorénavant renforcée.

C'est pourquoi, tous les produits qui répondent aux exigences de la norme privée **786®** et bénéficient du système de traçabilité **CertiTRACE Halal®**, avec l'accord du **Conseil Islamique de France**, reçoivent de l'institut de certification **Halal 786®**, l'agrément

CertiTRACE Halal 786®.

Apposé sur un produit, l'agrément **CertiTRACE Halal 786®** est ainsi garant du caractère Halal de la viande, de l'élevage de l'animal, en passant par la sacrifice, jusqu'à l'assiette du consommateur.



L'institut **HIFMI®**



L'institut **Halal 786®**



Conseil Islamique de France

DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROCESSUS DE CERTIFICATION :

1. Soumission de la demande : La demande de certification doit contenir tous les éléments demandés (questionnaire d'information à compléter accompagné d'un manuel qualité).

2. Examen de la recevabilité de la demande : A la réception de cette demande, **Halal 786®** procède à l'étude de recevabilité de la demande en examinant le dossier technique que lui a remis le demandeur pour juger de l'opportunité de poursuivre le processus de certification.

3. Désignation de l'équipe de vérification : Si la demande est recevable, **Halal 786®** désigne une équipe de vérification compétente dans le secteur d'activité concerné par la certification, principalement constituée d'un responsable de vérification et éventuellement d'un autre agent de vérification.

4. Réalisation de l'audit de certification : L'équipe d'audit effectue la visite conformément à la norme : **786®** ainsi qu'aux procédures définies par l'organisme de certification.

5. Vérification de la conformité des produits finis : A la fin de l'audit, l'équipe prélève en entreprise ou dans le commerce les échantillons nécessaires aux essais qu'elle remet au laboratoire désigné par **Halal 786®**.

Au vu des rapports de vérification et d'essais, le comité technique formule un avis d'accord ou de refus. Il peut également proposer la réalisation d'un audit complémentaire ou inviter le demandeur, avant de formuler son avis définitif à améliorer tel ou tel point de sa fabrication ou de son contrôle.

Si la décision est favorable, le certificat est délivré au demandeur et la décision est enregistrée dans le répertoire de l'institut.

AVANTAGES DE LA NORME PRIVÉE 786® POUR UNE ENTREPRISE :

1. L'entreprise fournit à ses clients et aux consommateurs les garanties de l'application d'un savoir-faire reconnu.
2. Elle satisfait aux exigences de la norme pour la certification et le développement des marchés.
3. Elle utilise les méthodes et les technologies reconnues par le rite islamique.
4. Les transactions de la traçabilité sont effectuées en toute transparence et loyauté.



Le label **CertiTRACE Halal 786®**

QUI PEUT ESPÉRER RECEVOIR L'AGRÈMENT CERTITRACE HALAL 786® ?

- L'ensemble des maillons des chaînes alimentaire et non-alimentaire
- Les producteurs agricoles & les éleveurs
- Les transporteurs
- Les professionnels de l'abattage
- Les sociétés de transformation et de conditionnement
- Les professionnels de la distribution et de la mise en marché
- Les grossistes, détaillants et prestataires de service
- Les intervenants de la certification